



Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles 75010 PARIS

Tél. : 01 58 39 30 12 / fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



Paris, le 17 mars 2025

Madame la Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

110 rue de Grenelle 75007 Paris,

Objet : Dépôt d'un préavis de grève du 21 mars au 20 mai 2025

Madame la Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,

La Fédération des syndicats SUD éducation dépose auprès de vous, conformément à la législation en vigueur un préavis de grève couvrant, **du 21 mars au 20 mai 2025** l'ensemble des personnels travaillant dans les établissements scolaires (enseignant-e-s, enseignant-e-s-chercheurs-chercheuses et chercheurs-chercheuses, IATOSS, ITA et personnels éducatifs, titulaires ou précaires, de droit public ou de droit privé, employé-e-s par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, le Ministère des Affaires étrangères ou via l'AEFE, le Ministère de la Fonction publique).

Voici les revendications qui nous amènent à recourir à la grève et que nous avons exposé par voie dématérialisée en négociation préalable :

Pour le respect des droits syndicaux

Pour le retrait de toutes les mesures de remise en cause ou limitation du droit de grève (service minimum, négociations préalables, déclaration d'intention de grève).

Pour le rétablissement des droits syndicaux : droit à la formation syndicale (entravé dans de nombreuses académies), droit aux Réunions d'Information Syndicale sur temps de travail pour les personnels du premier degré (et réelle possibilité sur temps devant élèves, ce qui nécessite le rétablissement des moyens en remplacements), respect et assurance des compléments de décharges syndicales et des remplacements pour ASA et absence pour formations syndicales.

Contre la loi de transformation de la fonction publique et notamment la suppression

des commissions administratives paritaires.

Contre toutes sanctions arbitraires et toutes mesures de répression envers les personnels.

- Pour l'abandon des sanctions et la réintégration immédiate des personnels suspendus et l'annulation des sanctions des personnels poursuivis en raison de leur activité syndicale, notamment dans le cadre de la lutte contre les E3C.
- Contre les interdictions de manifestation.

Crise sanitaire Sars-Cov-19

- Pour la transparence de l'administration en matière de dépistage
- Pour l'établissement de règles et de scénarios progressifs et clairs ne renvoyant pas la responsabilité d'ouverture ou de fermeture de l'accueil du public aux équipes locales
- Pour la mise en sécurité immédiate des personnels et des élèves lors d'un diagnostic positif à la pathologie
- Pour des consignes et un matériel particulier à destination des personnels en contact très rapproché avec le public, comme les AESH
- Pour le maintien du dispositif d'autorisations spéciales d'absence à destination des personnels vulnérables
- Pour un recrutement massif de personnels conduisant à une réduction significative des effectifs dans les classes
- Pour la fourniture de matériel de protection et d'hygiènes (points d'eau, gel hydroalcoolique, savon, toilettes, masques) en quantité et qualité suffisantes.
- Pour la fourniture de masques gratuitement à toutes et tous les usagers du service public d'éducation.
- Contre la substitution de "l'enseignement à distance" à la pédagogie en classe avec les élèves et les étudiant-e-s
- Pour l'équipement immédiat des personnels
- Pour l'octroi d'une indemnité venant compenser le télétravail largement effectué par les personnels durant la période de fermeture au public des établissements scolaires et le déconfinement
- pour l'abrogation du passe sanitaire et contre l'obligation vaccinale

Dans l'Éducation nationale

- Pour le maintien d'un service public national d'éducation, laïc, gratuit et émancipateur

Pour le service public national d'éducation

- Contre toute suppression de postes dans l'Éducation nationale, pour un budget à la hauteur des besoins et les créations de postes en nombre suffisant pour garantir une baisse générale des effectifs en classe.
- Pour des embauches massives de postes de remplaçant-e-s titulaires.
- Pour le maintien d'un réel service public national de l'éducation, contre les inégalités scolaires sur le territoire, contre la territorialisation des missions de l'école.
- Pour l'abrogation de la réforme du lycée et du bac.
- Pour le maintien du cadre national du baccalauréat, qui doit rester le premier grade universitaire et maintien d'un véritable anonymat lors des épreuves.
- Contre la réforme du lycée professionnel
- Contre la réforme du collège
- Contre la territorialisation des nouvelles académies.
- Pour le maintien du réseau de CIO et des missions actuelles des PsyÉN.
Pour le maintien des Dronisep et de leurs personnels dans l'Éducation nationale.
- Contre l'instrumentalisation et le dévoiement de la laïcité qui visent à légitimer le développement d'un arsenal de mesures normatives et répressives visant à définir un « comportement citoyen » imposé à tous les niveaux (charte de la laïcité, journée de la laïcité...)
- Contre la modification du calendrier scolaire qui dégraderait les conditions de travail des personnels et/ou les possibilités d'apprentissage pour les élèves au nom de l'industrie du tourisme.

Pédagogie

- Contre un conseil d'évaluation de l'école tel que défini dans la loi pour « l'école de la confiance » « placé auprès du ministre » majoritairement composé des membres nommés par lui-même hors de toute indépendance
- Contre les programmes et l'enseignement d'Éducation morale et civique, pour la mise en place d'enseignements juridiques et institutionnels, économiques et sociaux et philosophiques, dès le collège et dans l'enseignement professionnel.
- Contre toute attaque sur les programmes et les pratiques pédagogiques qui voudraient imposer une idéologie d'État, réactionnaire et capitaliste : notamment les

changements de programmes comme la tentative d'imposer des méthodes de lecture contre l'avis des enseignant-e-s.

- Pour le respect de la liberté pédagogique des enseignant-e-s et contre l'ingérence d'officines ou d'associations privées dans les méthodes pédagogiques

Orientation

- Pour l'abandon de la loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel".
- Contre le dévoiement des missions des PsyÉN et la disparition du service public d'orientation.
- Pour des recrutements de psychologues dans le premier degré et des conseiller-e-s d'orientation psychologues dans le second degré à la hauteur des besoins, c'est-à-dire à raison d'un personnel pour 400 élèves.
- Contre la mise en concurrence des différentes offres de formation : les formations en apprentissage contre la formation sous statut scolaire, dans une logique purement comptable.

Précarité

- Contre la flexibilité (remplacements à l'interne) et la précarité (assistant-e-s d'éducation, AVS, EVS, Contrats Avenir, Contrats d'Aide à l'Emploi, enseignant-e-s contractuel-le-s, Services Civiques, etc.).
- Pour la titularisation sans conditions de concours ni de nationalité de tous les personnels précaires.
- Contre la loi « pour une école de la confiance » qui prévoit que les assistant-e-s d'éducation qui préparent les concours de l'enseignement pourront se voir confier des tâches d'enseignement.
- Contre les PIALS
- Contre l'annualisation du temps de travail des AESH, pour l'application des textes réglementaires et en particulier la circulaire 2019-088 du 5 juin 2019.

L'enseignement spécialisé

- Pour une réelle formation professionnelle et une titularisation sans conditions des personnels, y compris embauchés sous un contrat précaire.
- Contre les suppressions de postes de Professeur-e-s des Écoles Éducateurs-trices en EREA, contre leur remplacement par des personnels précaires et contre l'augmentation illégale de leur temps de travail
- Pour les élèves en situation de handicap, en difficulté scolaire grave et

persistante :

- Pour la baisse des effectifs des classes ordinaires et de ceux des classes adaptées et spécialisées. Les effectifs actuels sont de 16 élèves en SEGPA et 10-12 élèves en ULIS. Nous revendiquons des effectifs de 10 élèves maximum inscrit-e-s dans ces classes.
- Un cadrage national de ces effectifs. La possibilité d'inscriptions multiples (double, triple inscription) des élèves d'ULIS dans les classes ordinaires, afin que les effectifs réels de ces classes tiennent compte de leur présence.
- Pour la prise en compte effective de la situation particulière de chaque élève, via son PPS, pour l'élaboration de son emploi du temps en tenant compte de ses besoins en termes de socialisation, de co-construction des apprentissages dans un cadre collectif. Les PPS doivent être élaborés dans le cadre des réunions ESS (Équipes de Suivi de la Scolarisation) pluridisciplinaires puis formalisés par la MDPH.
- Pour l'obtention d'un cadrage national en nombre d'heures dont doivent bénéficier les élèves d'ULIS dans le 2^d degré afin de ne pas laisser cela au choix des chef-fe-s d'établissement.
- Pour la création d'une ou plusieurs ULIS par établissement du 2nd degré afin de diminuer des effectifs très alourdis depuis plusieurs années et de proposer, comme pour les élèves des classes ordinaires, une scolarisation sur leur collège de secteur et sans temps de transport trop importants.
- Pour un renforcement conséquent du partenariat avec le secteur médico-social et la création de postes Éducation nationale dans l'accompagnement (éducatif, médical, social, psychologique) pluriprofessionnel de ces élèves.
- Pour le redéploiement et l'augmentation d'équipes RASED complétées (et notamment les psychologues scolaires) sur les écoles avec ouverture de nouvelles formations spécialisées.

Éducation prioritaire

- Pour un classement des lycées en rep+
- contre la réforme annoncée de l'éducation prioritaire et le démantèlement des REP prévu dans le rapport Mathiot-Azéma
- le maintien des REP et des REP+, et le bénéfice de la prime Rep et REP+ pour tous les personnels des établissements ;
- Un temps de service global pour l'ensemble des enseignant-e-s du 2^d degré de 14 h cours/élèves + 3 h de concertation/travail en équipes et 18 (15 heures pour les agrégé-e-s) devant élèves + 6 heures de travail en équipe dans le premier degré ;
- 1/9^e de minoration de services pour tous les personnels de l'éducation prioritaire
- 1 CPE pour 120 élèves dans les collèges ordinaires et 1 pour 100 en éducation prioritaire ;
- 1 personnel de vie scolaire pour 50 élèves en collège ordinaire et 2 pour 50 en éducation prioritaire ;
- 1 RASED complet par groupe scolaire et 1 enseignant-e supplémentaire pour

- cinq classes (pour le 1er degré) ;
- Un recrutement massif de personnels médico-sociaux (assistance sociale, infirmerie, psychologue, médecine scolaire) ;
- La formation et la titularisation de tou-te-s les contractuel-le-s ainsi que le financement des études pour permettre aux classes populaires d'accéder aux métiers de l'enseignement.

Évaluation des élèves et fichage numérique

- Contre le livret scolaire numérique.
- Contre les nouvelles modalités d'évaluation en maternelle.
- Pour une évaluation formative plutôt que sommative, une évaluation dans un cadre pédagogique ne donnant pas lieu à un quelconque « fichage » de l'élève, un temps de réflexion collective pour traiter de l'évaluation dans nos obligations de service.
- Contre la certification par blocs de compétences.
- Contre les évaluations nationales imposées aux personnels de l'éducation et aux élèves sans même un texte réglementaire en école élémentaire, collège et lycée.
- Contre des choix financiers et pédagogiques dans le numérique qui vont dans le sens des logiques économique et managériale : flicage des élèves et des personnels, partenariats avec des entreprises privées, appel à des prestataires privés, promotion de logiciels et formats propriétaires au détriment des logiciels et formats libres.
- Contre les incitations à la délation et le fichage généralisé des élèves et des personnels sous prétexte de la lutte contre le terrorisme.

Premier degré

- Pour le retrait de la loi dite de refondation, notamment la réforme des rythmes scolaires.
- Contre l'accentuation de la territorialisation et des inégalités induites par le décret Blanquer dérogatoire à la réforme des rythmes scolaires.
- Contre les réaffectations contraintes des PDMQDC dans les classes dites « CP à 12 » et contre la remise en cause du dispositif PDMQDC alors même qu'il n'a donné lieu à aucune évaluation sérieuse.
- Contre l'annualisation du service des enseignant-e-s.
- Contre un nouveau corps de directeurs-trices, supérieur-e-s hiérarchiques
- Contre le projet de création d'un emploi fonctionnel de directeurs-trices prévu dans le projet de loi Rilhac

Second degré

- Un report des épreuves communes de 1re en une session unique en juin à caractère national.
- Une organisation des épreuves communes par le SIEC en Île-de-France et par les rectorats en région afin de garantir un véritable anonymat et de taire la provenance concrète des copies.
- Le paiement des corrections, au taux prévu pour les corrections de l'examen du baccalauréat.
- La banalisation des journées d'examen, avec un temps de révision.
- Pour l'annulation des épreuves communes, polluantes, pénibles, sources de stress et de dégradation des conditions de travail et d'étude ;
- Contre la délocalisation, pour les élèves, de certains enseignements dans un autre établissement que le leur, voire par la mise en place de cours par correspondance.
- Contre la nouvelle circulaire définissant les missions des professeur-e-s principaux, l'augmentation induite de leur charge de travail.
- Contre la modification statutaire portant à 2 le nombre d'Heures supplémentaires-année dans l'emploi du temps hebdomadaire des personnels enseignant dans le second degré.
- Contre la réforme Blanquer des lycées
- Contre la réforme du « Collège 2016 »
- Contre l'augmentation de l'autonomie des collèges et l'accentuation de la mise en concurrence par l'arrêté Blanquer.
- Contre la réforme des statuts dans le second degré (décret 2014-940) introduisant :
 - les indemnités pour missions particulières ;
 - horaires de travail des enseignant-e-s spécialisé-e-s en SEGPA/EREA/ULIS de 21 heures au lieu de 18 heures comme pour les autres enseignant-e-s ;
 - les logiques inégalitaires et discrétionnaires induites par ces nouveaux statuts, avec la mise en place de hiérarchies intermédiaires au profit des chef-fe-s d'établissements dont l'autonomie est encore accrue ;
 - l'alourdissement de la charge de travail : pondérations limitées au maxima de service et dont les stagiaires pourront être exclus, risque d'imposition de plus d'une heure supplémentaire, TZR en remplacement de courte et moyenne durée ne bénéficieront plus des décharges pour affectation multiple ;
 - missions supplémentaires inscrites dans les textes sans compensation (visites de stages) ;
 - complément de service dans une autre discipline avec modalité d'accord floue ;
 - exclusion des PLP des pondérations données dans le cycle terminal général et technologique ;
- La régression pour les TZR qui peuvent se voir imposer une affectation sur trois établissements.

Enseignement professionnel

- Contre la réforme de l'enseignement professionnel portant une réduction des heures d'enseignement, le regroupement arbitraire des classes de seconde par familles de métier, la généralisation de l'orientation précoce par mise en place de classes de 3^e « prépa métiers » en collège. Contre la co-intervention imposée. Contre le projet de « chef-d'œuvre » vide de contenu, d'une appellation inappropriée.

- Contre les épreuves d'examen par Contrôle en Cours de Formation
- Contre « l'oral de contrôle » en BAC PRO.
- Pour une pondération à 1,1 des heures effectuées en classe de Terminale Bac pro et dans les deux années de CAP.
- Pour une compensation proportionnelle à la charge de travail effectuée, prenant en compte le nombre d'épreuves, de sous-épreuves et le nombre d'élèves concernés.
- Contre le taux scandaleusement bas de l'indemnité forfaitaire de 400 euros aux enseignant-e-s en relation à la charge de travail et aux contraintes que la mise en œuvre de CCF implique.
- Contre la possibilité pour les établissements privés de formation professionnelle hors contrat de bénéficier du produit de la taxe professionnelle.
- Pour un Bac pro en 4 ans, et le maintien d'un CAP en 2 ans.
- Pour une formation professionnelle des jeunes jusqu'au bac exclusivement en formation initiale sous statut scolaire ; pour une formation professionnelle qui doit être à un corps de métier et non à des tâches spécifiques, ce qui implique la suppression des blocs de compétences et de l'apprentissage.

Enseignement supérieur

- Pour l'utilisation des deniers publics pour les dépenses d'intérêt public, avec notamment la suppression du Crédit Impôt Recherche.
- Contre les évaluations-sanctions et des dispositifs de rémunération « au mérite » (primes d'« excellence », « d'investissement dans les fonctions »,...).
- Pour l'abrogation des lois LRU/Pécresse et LRU2/Fioraso, et l'instauration d'un fonctionnement démocratique des universités, avec de vrais pouvoirs et contre-pouvoirs décisionnels aux mains des personnels.
- Pour une construction massive de logements étudiants et un véritable plan de rénovation de l'ensemble des universités.
- Contre l'augmentation des droits d'inscription des étudiant-e-s étranger-e-s extracommunautaires (hors Union Européenne)
- Contre la modulation de service à l'université.
- Contre la sélection en Master 2 : l'université doit être publique, gratuite, laïque, et ouverte à toutes et tous.
- Contre toute attaque sur le droit à accéder aux études supérieures, contre toute sélection à l'université.
- Contre le dispositif « parcoursup' » qui organise la sélection à l'université :
- Pour la transparence sur le fonctionnement de l'algorithme de sélection..
- Pour publicité des critères de sélection des établissements.
- Pour une communication sur les chiffres actuels d'affectation et de non-affectation des ancien-ne-s lycéen-ne-s dans chaque académie.
- contre la future Loi de programmation pluriannuelle de la recherche.

Conditions de travail

- Contre la dégradation continue des conditions de travail, d'étude et de vie :
 - sureffectifs en classe ;
 - locaux hors normes, inadaptés ou insalubres ;
- budgets insuffisants et inappropriés ;
- multiplication des réunions hors du temps de travail ;
- modifications des droits des ATTEE (affectation, mutation et congés) ;
- pressions hiérarchiques et carrières bloquées ;
- les dotations horaires insuffisantes ;
- les suppressions de poste dans les écoles, les établissements et les services ;
- les contournements possibles et massifs des cartes scolaires.
- Pour une véritable médecine du travail de prévention et de contrôle. Pour un droit effectif à la visite médicale de prévention.
- Pour la mise en place et un réel suivi des registres de santé et de sécurité au travail
- Contre la suppression des CHSCT
- Pour le droit effectif à la mutation des personnels.
- Pour le respect des temps de pause.
- Contre le travail gratuit que l'on impose aux personnels et le rattrapage des jours chômés (« lundi de pentecôte » transformée en « journée de solidarité », deuxième journée de pré-rentrée, pré-rentrée en août, pont du 8 mai...).

Suicides au travail :

- pour le droit des collègues de s'absenter pour assister aux obsèques de leurs collègues
- pour la reconnaissance immédiate des suicides liés au travail
- pour que chaque suicide soit porté sans délai à la connaissance d'un CHSCT et des organisations syndicales
- pour l'abrogation de la loi dite de transformation de la fonction publique
- pour que les personnels bénéficient de tous les moyens de protection nécessaires quels que soient les secteurs
- pour que les personnels ne subissent aucune pression lorsqu'ils s'estiment en danger grave et imminent et légitimes à faire valoir leur droit de retrait
- pour que les personnels bénéficient des autorisations d'absence sans conséquence sur les traitements, les primes
- pour que les conditions de télétravail pour les personnels correspondent à celles du décret régissant le télétravail dans la fonction publique notamment en matière de matériel et d'assurance
- pour que les personnels contractuel-les et vacataires ne soient pas laissés-es dans la précarité

Surenchère sécuritaire à l'école

- Contre la présence de policiers dans les écoles et établissements.
- Contre la militarisation du système éducatif ;
- Contre le SNU, pour l'abrogation du décret qui prévoit sa mise en œuvre.

- Contre les centres éducatifs fermés
- Contre la mise en place de “centres d’accueil de jour” pouvant être encadrés par des militaires ou des policier-e-s

Carrière

- Contre le protocole Parcours professionnels carrières et rémunération (PPCR).
 - Contre les décrets sur l’évaluation des enseignant-e-s.
 - Contre toute transformation managériale de l’évaluation des personnels et tout accroissement du contrôle hiérarchique.
 - Pour une évaluation purement formative et coopérative, complètement déconnectée de l’évolution des carrières et des rémunérations.
 - Contre toute remise en cause du statut de fonctionnaire d’État.
 - Pour un corps unique avec une grille salariale unique.
 - Pour les personnels sociaux et de santé :
 - Pour le passage en catégorie A de la fonction publique pour tous personnels sociaux et de santé. Cela correspondrait justement à leurs missions et à leurs qualifications.
 - Pour une revalorisation importante des indemnités de déplacement des personnels sociaux et de santé afin que ceux-ci ne se retrouvent pas à dépenser une partie de leur salaire pour assurer leurs fonctions.
 - Pour un véritable plan pour le travail social en milieu scolaire et universitaire.
- Le recrutement immédiat de 300 personnels sociaux et de santé doit être une étape pour la rentrée prochaine.

Salaires

- Contre la défiscalisation et la désocialisation des heures supplémentaires.
- Pour un remboursement intégral des frais de déplacement des personnels dans le cadre de leurs missions, suivant le barème fiscal.
- Contre le dispositif RIFSEEP et toutes les primes au mérite.
- Contre le gel de nouveau du point d’indice.

Retraite et sécurité sociale

- Contre la mise en place de jours de carence dans la Fonction Publique.
- Contre le basculement des cotisations sociales vers l’impôt.
- Contre l’augmentation de la CSG.
- Contre le projet du gouvernement de ne compenser la CSG que pour certaines catégories d’agent-e-s.
- Pour l’abrogation de toutes les réformes du système de retraites depuis 1993 jusqu’à 2013. Le projet d’ordonnance sur les retraites.
- Contre l’article 62 alinéa VIII visant à supprimer le régime actuel des retraites outre mer et le calcul des bonifications pour service fait dans ces territoires. Pour l’indexation des salaires à Mayotte.
- Contre toute réforme des retraites qui diminuerait les pensions
- pour l’abrogation des réformes régressives
- pour un taux de remplacement à 75 % des dix meilleures années ou du

dernier indice pour toutes et tous les pensionné-e-s

- une durée de cotisation de 37 ans et demi pour le taux plein (ce qui correspond à peu près à la durée totale moyenne validée) pour toutes et tous, public comme privé
- pour l'intégration des régimes complémentaires dans les régimes de base en annuités,
- contre les pensions inférieures au SMIC
- pour l'égalité entre les hommes et les femmes au travail comme dans la retraite,
- pour un départ à 60 ans, à 55 ans pour les métiers pénibles, à taux plein , contre le recul sur les droits acquis.
- Pour la taxation de tous les revenus distribués dans les entreprises, y compris les dividendes.
- Pour la prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % par la Sécurité sociale
- pour l'annulation de la décote
- pour la sur-cotisation sociale patronale équivalente à celle d'un taux plein sur l'emploi à temps partiel
- pour le maintien des avantages préférentiels pour les femmes tant que l'égalité des salaires et de la prise en charge des enfants n'est pas réalisée, vers la majoration des retraites du niveau des inégalités de salaires constatées
- pour le développement des équipements de la petite enfance
- Pour des emplois stables à temps complet, contre toutes les formes d'emplois précaires, suppression des exonérations de cotisations accordées au patronat.
- Pour le maintien et l'amélioration du système par répartition.
- Pour la suppression de tous les avantages fiscaux et sociaux pour les fonds d'épargne salariale, assurance-vie et autres fonds de pension.

Temps de travail

- Pour une véritable réduction du temps de travail avec la semaine de 32 heures sans perte de salaire ni flexibilité.
- Pour une réduction du temps de travail qui doit se décliner effectivement par la diminution des obligations de service pour les catégories qui, comme les enseignant-e-s, n'ont pas bénéficié des lois sur les 39 ou sur les 35 heures ; nous défendons la définition du temps de travail par des maxima

hebdomadaires de service sans annualisation, ainsi que du temps de concertation compris dans nos services.

Formation des personnels

- Contre la transformation des ESPE en INSPE et la nomination des ses directeur-trice-s par la hiérarchie.
- Dans l'immédiat pour une harmonisation de la situation des stagiaires enseignant-e-s au niveau national :
 - procédures de titularisation, reconnaissance des diplômes et certifications obtenus pour ne pas revalider d'UE MEEF ;
 - abandon du mémoire pour les étudiant-e-s en M2 en possession d'un M1 et en passe de valider le M2 au profit d'un écrit professionnel réflexif de 3 à 6 pages ;
 - mise en œuvre d'une formation utile et concrète réellement adaptée au parcours de chacun ;
 - prise en compte dans le temps de formation des temps d'échange tuteur/stagiaire ;
 - respect du temps des vacances scolaires en n'imposant pas de formation aux stagiaires ;
 - remboursement des frais de déplacement entre le domicile des stagiaires et leur lieu de formation ;
 - fin des conséquences négatives pour les boursiers des chevauchements de cours dus à la mauvaise coordination entre l'INSPE et les universités.
- Contre les formations obligatoires et autres temps institutionnels, disciplinaires et transdisciplinaires sur le temps de travail et hors temps de travail qui instaurent la réforme du collège à marche forcée ;
- Pour le droit à la formation continue choisie sur temps de travail.
- Contre Le retour du concours externe au niveau licence et la délivrance d'un master à l'issue d'une formation en alternance de deux années sous statut de fonctionnaire stagiaire, rémunérée, dans le cadre d'une formation initiale dotée de moyens à hauteur des besoins.
- SUD éducation réclame toujours l'abrogation de la masterisation.

Interprofessionnel

- Contre la mise en cause de libertés publiques dans les écoles et les établissements scolaires au nom d'une logique sécuritaire qui s'accompagne de mesures inefficaces, coûteuses, anxiogènes, notamment au travers des exercices attentat-intrusion.
- Contre la circulaire sur les nouveaux critères de régularisation des sans-papiers du 28 novembre 2012 et la circulaire de lutte contre l'immigration irrégulière du 11 mars 2013 qui n'ont pas, dans la plupart des cas, résolu les problèmes dramatiques que vivent les jeunes scolarisés sans papiers et leurs familles. Pour les droits fondamentaux des étrangères et étrangers qui sont menacés : droits à la santé, à l'éducation, à la vie privée et familiale (regroupement familial et mariages des sans-papiers) et droit d'asile.
- Contre la répression syndicale et policière (vis-à-vis des élèves sans papiers, des militants RESF, des lycéen-ne-s et étudiant-e-s en lutte) et qui s'est gravement accentuée (provocation manifeste, violence et actions meurtrières) suite aux contestations sociales et écologistes.
- Contre le service civique.

- Contre l'état d'urgence, l'inscription des mesures de l'état d'urgence dans la loi ordinaire et contre la prolongation de l'état d'urgence.
- Contre toute suppression ou réduction du salaire socialisé, des cotisations sociales.
- Contre le durcissement des politiques de contrôle des chômeurs/euses et toute attaque contre leurs droits.
- Contre les coupes budgétaires annoncées et du budget d'austérité.
- Pour la réduction de l'éventail des rémunérations avec un salaire minimum porté immédiatement à 1700 euros et l'indexation des salaires sur l'inflation pour garantir le maintien du niveau de vie des personnels en activité et à la retraite ;
- La compensation par des réductions de service des tâches supplémentaires et de la pénibilité liées à certaines fonctions et à certains postes de travail, plutôt que par des indemnités.
- Pour la défense et le renforcement des services publics: santé, sécurité sociale, éducation, transport, énergie, eau, ...

Libertés publiques

- Contre les violences et agressions policières.
- Contre le maintien des armes type flash-ball ou LBD40 en dotation pour le maintien de l'ordre lors des manifestations
- Contre la répression du mouvement social
- Contre toute sanction envers les manifestant·e·s.
- Pour l'arrêt des interpellations sauvages, ainsi que des poursuites judiciaires en cours.
- Contre la loi « anti-casseurs »

Égalité hommes et femmes

- pour une formation des personnels à des pédagogies antisexistes et à l'éducation aux sexualités
- pour l'égalité salariale entre les hommes et les femmes
- pour une réelle prévention des paroles/actes/agressions sexistes et LGBTQIphobes au travail et des mesures lorsqu'ils ont lieu.
- pour la neutralité des congés maternité, un congé parental mieux réparti entre les parents et mieux rémunéré,
- pour de vrais engagements concrets pour les femmes victimes de violences.
- **l'application de la circulaire du 9 mars 2018 qui prévoit :**
 - **une campagne de prévention des violences sexistes et sexuelles dans la fonction publique** : des formations pour tous les personnels
 - **des dispositifs d'information, de communication et de sensibilisation auprès de l'ensemble des personnels** avec la diffusion d'un numéro vert, le rappel de la loi, l'organisation de réunions de sensibilisation

- **la définition et la mise en œuvre d'un dispositif de signalement et de traitement des violences sexistes et sexuelles**
- **la protection et l'accompagnement des victimes : l'employeur a la responsabilité de protéger les personnels**
- **de sanctionner les auteurs des violences**

L'écologie

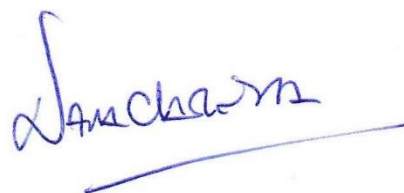
- La sortie des énergies fossiles.
- Un mode de développement en rupture avec la logique productiviste : arrêter la course irrationnelle à la croissance et partir de la satisfaction des besoins sociaux notamment en réduisant le consumérisme par la publicité et l'obsolescence programmée et en cessant le pillage des pays du Sud.
- La fin des grands projets inutiles imposés et climaticides (GPIIC), coûteux et néfastes pour notre environnement (projet de Center-Parc dans la forêt des Chambarans, site d'enfouissement de déchets nucléaires à Bure, ligne TGV Lyon-Turin...)
- La sortie et l'arrêt des négociations des traités de libre échange TAFTA, CETA, JEFTA, ...
- L'arrêt de la mise en concurrence des barrages hydrauliques et de leur privatisation induite.
- Une relocalisation de la production et de la consommation, la création d'emplois non délocalisables et nécessaires pour satisfaire les nouveaux besoins liés à l'environnement (requalification énergétique du bâti ancien... plan de formation et de reconversion des salarié-e-s...).
- Une véritable fiscalité écologique qui doit s'inscrire dans une politique publique globale favorable à l'environnement, basée sur le principe pollueur/payeur, qui réduise les inégalités, qui finance l'action publique à la hauteur des besoins sociaux et qui pour être légitime, doit comporter le moins d'exonérations possibles. Cela implique la taxation du transport aérien et du fret maritime (notamment des bateaux de croisière), des voitures de luxe ; la taxation du transport routier polluant par camions.
- Un programme de réduction du transport routier en accompagnement d'un plan de financement de développement du ferroutage par un réengagement de l'État dans le maillage ferroviaire du territoire.
- Un programme de développement du transport fluvial par voie de canaux (remarque : débat en France donc c'est un sujet polémique selon les territoires impactés).
- Une transition écologique qui doit accompagner les salarié-e- dans leur quotidien par une politique d'aménagement territorial au service de tous-tes.

- Le plafonnement des loyers et la lutte contre la spéculation immobilière : la hausse du coût du logement pousse les habitant-e-s loin des centre-villes et les contraint à utiliser des moyens de transports individuels.
- L'amélioration des transports collectifs publics, leur gratuité, la reconversion vers des modes de transport moins polluants et donc le développement de lignes ferroviaires secondaires est une véritable urgence sociale, sanitaire et environnementale.

L'écologie dans le secteur de l'éducation, SUD éducation demande :

- Réalisations de bilan énergétique et plan d'isolation des bâtiments,
- Programme concerté de réduction énergétique et de la consommation en eau,
- Des outils pour mettre en place le recyclage des déchets,
- Renforcement des filières locales et bio dans la restauration scolaire; réduction de la consommation de viande et poisson,
- La prise en compte des risques environnementaux par les CHS et notamment une véritable campagne de désamiantage des établissements scolaires dans le cadre de l'application du Plan amiante relancé en 2016 et une prise en charge des personnels exposés avant 2021,
- La mise en place des mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs-ses exposés-e au radon (visite médicale, information des personnels, mesures techniques telles que système de ventilation, ouverture des fenêtres...)
- Un vrai plan de formation professionnelle orienté vers les nouveaux métiers : inscription dans le cursus obligatoire en lycée agricole de la formation à l'agriculture biologique, permaculture, etc, dans les filières du bâtiment renforcer la formation à la rénovation énergétique, à l'isolation du bâti, matériaux écologiques, énergies renouvelables etc.

Je vous prie de croire, Mesdames les Ministres, à notre attachement au service public de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.



Nara Cladera, co-secrétaire de la fédération SUD éducation